

Sujet : [INTERNET] enquête publique circuit palmer
De : "> Christian DEBRUN (par Internet)"
Date : 10/10/2018 12:19
Pour : ddt-env-pe-participation-public@aisne.gouv.fr

Entrée du circuit ? par vivaise ? ou par la route de Crépy ?

Suivant les options retenues, quelles seront les obligations retenues.

Bruits quel sera la densité du bruit maximum autorisé en plein fonctionnement de ce circuit.